

Pôle emploi devenu France Travail : «Les conseillers sont surchargés, ils doivent être revalorisés»

INTERVIEW - Dans un contexte d'augmentation de la charge de travail des conseillers liée à la réforme de France Travail, la négociation annuelle

obligatoire sur les salaires au sein de l'opérateur vient de s'ouvrir. Entretien avec Vincent Lalouette, secrétaire régional du SNU France Travail FSU.

Un contexte particulièrement tendu, en pleine entrée en vigueur de la transformation de Pôle emploi, qui est devenu «France Travail» depuis le 1er janvier dans le but de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. La direction générale de l'opérateur public pour l'emploi a convié les syndicats représentatifs à une première séance de négociation des salaires des agents dans le cadre de la NAO pour 2024, ce jeudi 29 février. Et «les attentes des salariés de notre institution sont grandes tant l'inflation a creusé leur pouvoir de vivre conjuguée à des augmentations de salaire insuffisantes les années passées», écrit l'intersyndicale dans un communiqué publié mardi.

Au-delà de la «seule» refonte de l'opérateur public pour l'emploi, certains conseillers de France Travail sont également mobilisés dans le cadre de l'expérimentation dans 18 territoires de la réforme du revenu de solidarité active (RSA), qui consiste à conditionner à un minimum d'activité par semaine le versement de la prestation sociale. Et dans ce cadre aussi, l'accompagnement des allocataires est renforcé. De quoi accroître la charge de travail des agents de France Travail. Capital fait le point sur leur situation et sur les revendications des syndicats en matière de revalorisation salariale avec Vincent Lalouette, secrétaire régional du SNU France Travail FSU, la troisième organisation syndicale représentative des agents de l'opérateur.

La suite sous cette publicité

Publicité

La suite sous cette publicité

Publicité

À lire aussi :

«France Travail ne m'aide pas» : de nombreux seniors se sentent abandonnés après 50 ans

Ce jeudi 29 février dans la matinée, les organisations syndicales représentatives au sein de France Travail étaient invitées par la direction à une première séance de négociation des salaires pour 2024. Comment cela s'est-il passé ?

Vincent Lalouette : C'est très simple, pour le moment, aucune annonce en termes de revalorisation salariale n'a été faite. Si la direction de France Travail nous a confirmé qu'elle a obtenu un accord de principe de la direction budgétaire de Bercy pour attribuer une augmentation générale des salaires aux salariés de France Travail, nous ne connaissons pour le moment ni son montant ni sa date d'application. D'autant que la nouvelle convention tripartite entre l'Etat, l'Unédic et France Travail, qui doit prévoir les axes stratégiques pour les prochaines années mais aussi les moyens financiers alloués à l'opérateur public pour l'emploi, et notamment ceux dévolus aux négociations annuelles obligatoires, n'a toujours pas été validée par le conseil d'administration de France Travail. Elle devrait être examinée le 28 mars, la négociation sur les salaires ne devrait donc pas redémarrer avant début avril. Mais dans tous les cas, on ne se fait pas d'illusion : l'augmentation sera loin d'être significative.

La suite sous cette publicité

Publicité

À lire aussi :

Assurance chômage : pourquoi la réforme France Travail plombe les comptes de l'Unédic

Que réclamez-vous en matière de revalorisation salariale ?

Avec la transformation de Pôle emploi en France Travail depuis le 1er janvier et l'expérimentation de la réforme du RSA dans 18 territoires depuis l'an dernier, qui visent toutes deux un renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la charge de travail des conseillers a logiquement augmenté. Mais à partir du moment où on demande d'en faire davantage, il faut payer plus. D'autant que les revalorisations accordées les années précédentes n'ont pas été à la hauteur de l'inflation. Sur les trois dernières années, les augmentations générales des salaires n'ont été que de 5,5% pour les agents de droit privé et de 5% pour ceux de droit public. Dans le même temps, l'inflation cumulée a atteint 11,7%. On demande donc une augmentation générale de ce niveau, au moins.

Justement, quelles remontées avez-vous déjà eu de la part des agents depuis la mise en place de la réforme de France Travail et, dans certaines collectivités, du RSA ?

La suite sous cette publicité

Publicité

La suite sous cette publicité

Publicité

Il y a une première difficulté, d'abord, c'est que la réforme du RSA étant expérimentée dans certains territoires seulement, tous les agents et conseillers ne sont pas traités de la même manière. Mais dans tous les cas, les réformes se mettent en route et donc oui, la charge de travail est déjà renforcée et va encore plus l'être à l'avenir. Or en termes d'effectifs prévus pour absorber la charge, on n'y est pas du tout. Le gouvernement nous a promis 300 ETP (équivalent temps plein, NDLR) en plus en 2024 mais vu qu'on fait aussi les frais des restrictions budgétaires, cette promesse devrait a priori être réduite. Et dans tous les cas, ces effectifs supplémentaires sont complètement insuffisants par rapport à ce qu'on nous demande de faire avec la mise en place de France Travail. Par exemple, pour permettre l'inscription obligatoire et automatique de tous les demandeurs d'emploi, censée entrer en vigueur le 1er janvier 2025 au plus tard, nous n'aurons pas les effectifs suffisants.

Autre illustration concrète du manque de moyens : dans une agence que je connais bien, on a déchargé certains collègues du travail qu'ils avaient précédemment pour les passer à temps complet sur l'expérimentation de la réforme du RSA et de l'accompagnement renforcé des allocataires. Mais leurs anciennes tâches ont été réparties sur les autres conseillers qui ne participent pas à l'expérimentation et il y a donc une surcharge de travail pour ces derniers. Vu que la réforme du RSA est mise en œuvre différemment selon les territoires, il y a des agences pour lesquelles certains conseils départementaux décident de financer des postes supplémentaires pour France Travail, tandis que d'autres, comme dans l'exemple cité précédemment, ne compensent rien. Il existe donc de fortes inégalités de traitement des agents selon les territoires.

La suite sous cette publicité

Publicité

À lire aussi :

Ce service de France Travail vous aide à décrocher plus facilement un emploi

Avec la généralisation à venir de cette réforme, nous avons un certain nombre d'inquiétudes sur l'avenir, et notamment quant aux publics dont nous nous occupons. Il y a de plus en plus de tensions et celles-ci sont de plus en plus graves. Deux agences France Travail du Nord de la France ont récemment été la cible de menaces de mort. Il y a quelques semaines, un courrier avec une balle de fusil a aussi été reçu dans un site de la Réunion. Les tensions entre les demandeurs d'emploi et les agents de France Travail se multiplient, même si ce n'est pas toujours d'une telle gravité. Et avec la menace

d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage qui réduirait encore les droits des demandeurs d'emploi , il y a un risque supplémentaire de dégradation des relations avec nos usagers.

Les thématiques de cet article

D'autres articles qui pourraient vous intéresser



© Magali Cohen/Hans Lucas/AFP / CAPITAL

[https://cap.img.pmdstatic.net/fit/https.3A.2F.2Fi.2Epmstatic.2Enet.2F-cap.](https://cap.img.pmdstatic.net/fit/https.3A.2F.2Fi.2Epmstatic.2Enet.2F-cap.2F2024.2F02.2F29.2F16c3adf9-0fba-4f88-9d16-7f3a6ca06037.2Ejpeg/1200x630/cr/wqkgTWFnYWxpIENvaGVuL0hhbnMgTHVjYXMvQUZQIC8g-Q0FQSVRBTA%3D%3D/pole-emploi-devenu-france-travail-conseillers-surcharges-doivent-etre-revalorises-1493026.jpg)

[2F2024.2F02.2F29.2F16c3adf9-0fba-4f88-9d16-7f3a6ca06037.2Ejpeg/1200x630/cr/wqkgTWFnYWxpIENvaGVuL0hhbnMgTHVjYXMvQUZQIC8g-Q0FQSVRBTA%3D%3D/pole-emploi-devenu-france-travail-conseillers-surcharges-doivent-etre-revalorises-1493026.jpg](https://cap.img.pmdstatic.net/fit/https.3A.2F.2Fi.2Epmstatic.2Enet.2F-cap.2F2024.2F02.2F29.2F16c3adf9-0fba-4f88-9d16-7f3a6ca06037.2Ejpeg/1200x630/cr/wqkgTWFnYWxpIENvaGVuL0hhbnMgTHVjYXMvQUZQIC8g-Q0FQSVRBTA%3D%3D/pole-emploi-devenu-france-travail-conseillers-surcharges-doivent-etre-revalorises-1493026.jpg)

par Sarah Asali

